L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MANITOBA, MARS 16, 1899. No 7

L'ECHO DE MANITOBA

Publié tous le jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

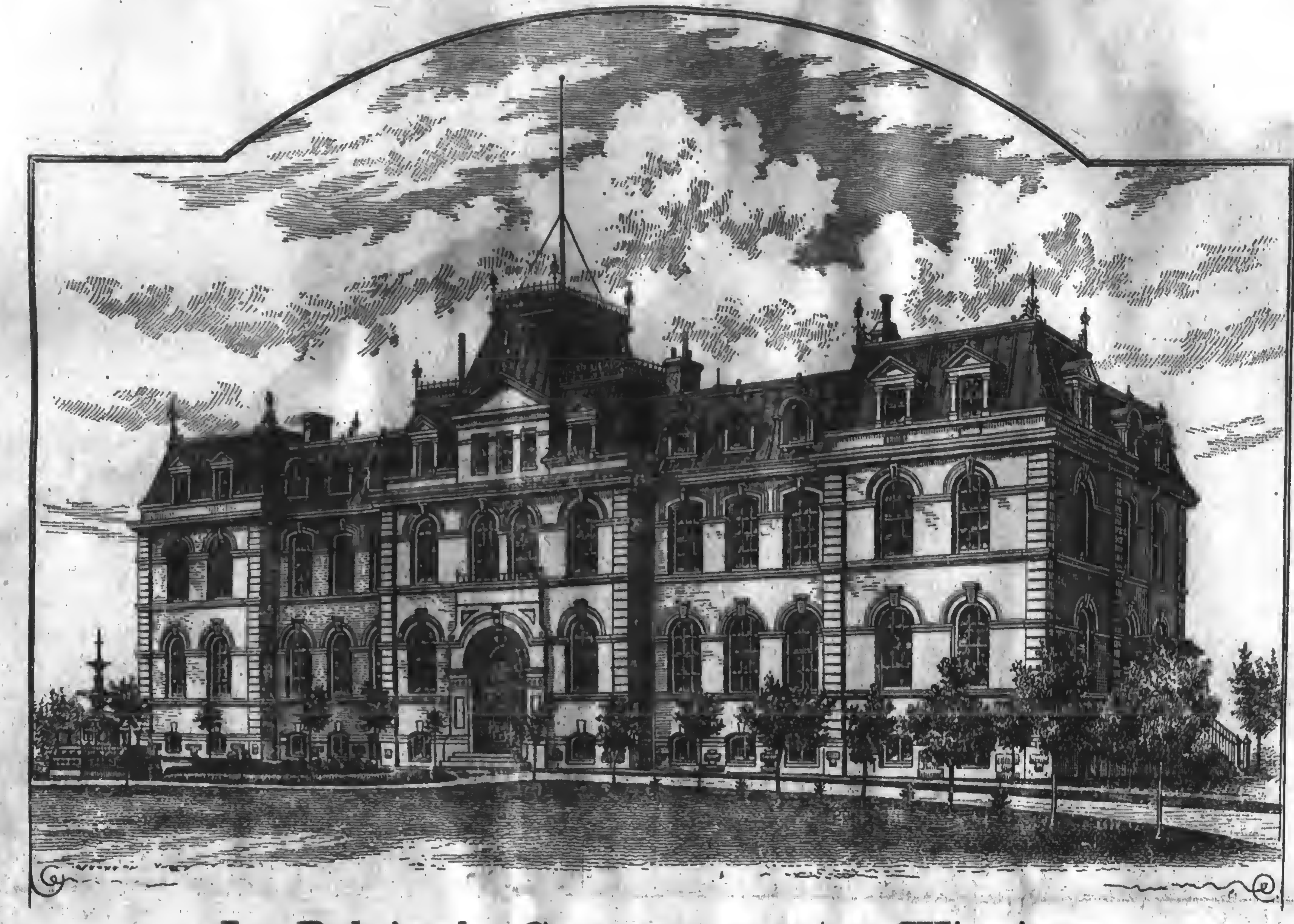
Adresse—

L'ECHO DE MANITOBA,

BUREAUX—435 RUE MAIN,

Boite 1309. WINNIPEG, MAN

Ouverture du Parlement a Ottawa et de l'Assemblee Provinciale a Winnipeg.



Le Palais du Gouvernement a Winnipeg.

Politique Etrangere

Nous avons négligé quelque peu depuis quelque temps cette question si importante, nous ferons donc aujourd'hui une revue rapide des événements du mois dernier.

La France et l'Angleterre sont encore à l'heure actuelle, bien qu'à un degré moindre, les deux nations sur qui repose la paix de l'Europe.

La question de Fachoda continue à être le sujet de négociations entre les deux gouvernements et une dépêche annonçait récemment que l'Angleterre consentait à accorder à la France un débouché commercial sur la rive gauche du Nil.

L'apparition du Mahdi qui s'avance, dit-on, sur Ondurman à la tête de 30,000 hommes et a nécessité le rappel des postes avancés, facilitera peut-être l'accord.

Un autre incident a surgi à propos d'une concession pour dépôt de charbon obtenue par la France, du sultan Oman sur les côtes d'Arabie.

L'Angleterre a semblé tout d'abord vouloir s'y opposer et a même envoyé deux bateaux de guerre pour intimider Oman et le forcer à annuler sa concession.

Depuis, l'Angleterre se serait ravisée et on annonce officiellement que, le traité de 1862 donnant à la France des droits égaux à ceux de la Grande-Bretagne dans le sultanat d'Oman, celle-ci a retiré l'objection qu'elle avait faite à l'tablissement par la France sur la côte de Mascate d'un dépôt de charbon semblable à celui de l'Angleterre, à la condition que la France ne cherche pas à obtenir des droits territoriaux à Oman.

De Terre-Neuve il n'est pas question pour le moment.

La Chine, par contre, reste la question irritante; un nouveau convive s'est présenté pour avoir sa part de gâteau.

L'Italie réclame à San Muano une portion de territoire; le Tsung-Li-Yamen a refusé mais l'Italie insiste et menace de débarquer des troupes.

D'ailleurs cette prétention de l'Italie paraît être approuvée par l'Angleterre qui a tout intérêt à susciter le plus de concurrent possible à la Russie, pour diminuer la part réservée à l'empire du czar.

A l'heure actuelle la fameuse politique de la "porte ouverte" semble être abandonnée par l'Angleterre pour celle des "sphères d'influence."

La Russie pendant ce temps ne reste pas inactive s'il faut en croire les dépêches de ces jours derniers, qui annoncent l'arrivée à Taridanûr dans le Turkestan, Afghan., de troupes russes qui vont s'emparer de Soikul. Si la nouvelle est vraie c'est une menace sérieuse pour l'Inde et l'Angleterre aura à faire face à un problème sérieux.

D'autant que sans bruit les



LORD MINTO.
Gouverneur-Général du Canada.

Russes continuent la construction des chemins de fer strategiques, c'est ainsi qu'ils viennent d'achever la ligne de Usunada sur la Caspienne à Merv et Samarcande, ligne qui leur permet de jeter rapidement une armée sur l'Afghanistan.

L'Allemagne est pour le moment en coquetterie avec l'Angleterre, et l'empereur Guillaume a fait mille gracieusetés à M. Cecil Rhodes venu à Berlin pour le fameux projet de chemin de fer africain.

Le reste de l'Europe va cahincaha; l'Autriche se débat toujours dans ses luttes de nationalités, et les Allemands sont rendus si loin qu'ils ont entrepris une croisade contre la religion catholique, disant que pour être un bon Allemand il faut être protestant; c'est dire l'acuité de la lutte.

La Turquie ne s'est point encore consolée de la perte de l'île de Crête et s'entretient la main en bataillant et égorgeant en Macédoine.

La Suède et la Norvège enfin continuent à se montrer les dents tandis que l'Espagne emprisonne ses généraux et ses amiraux, coupables de s'être laissés battre par les Etats-Unis sans se demander d'ailleurs si on leur avait fourni les moyens de se battre convenablement.

Notons pour terminer, que l'alliance *anglo-américaine* semble de plus en plus compromise; le résultat de la conférence de Washington ne contribuera pas à la ranimer, et le banquet de Malte offert par les officiers anglais aux officiers de marine des Etats-Unis de passage, est une compensation insuffisante.

L'Anglais ne déteste pas les banquets, voir le champagne, mais il tient avant tout à la *business.*

En Angleterre.

Le budget anglais, pour la première fois depuis nombre d'années, se trouve en déficit pour l'année qui va finir le 25 courant. Les recettes sont déjà d'un demimillion de livres sterling inférieures aux crédits mentionnés dans le budget, et il est évident que le chancelier de l'échiquier, sir Michæl Hicks-Beach, devra trouver le moyen de faire rentrer dans le trésor 3,000,000 de livres sterling de plus, en augmentant les dépôts, afin de pouvoir faire face aux dépenses de l'année prochaine.

L'Angleterre était depuis si longtemps habituée aux excédents budgétaires que la nouvelle du déficit en question a causé une grande surprise. Le *Times* est d'avis que l'on doit faire face immédiatement "au grave problème fiscal." Des deux alternatives, c'est-à-dire de diminuer les dépenses ou d'augmenter les recettes fiscales, on peut dire que l'opinion publique repousse la première.

COMMUNICATION.

Dimanche prochain, à trois heures, commencera, à l'Eglise Ste-Marie, une série de sermons en français.

Les jours suivants, l'office (chapelet, sermon et bénédiction du St Sacrement) aura lieu le soir, à 7½ heures.

Espérons que tous les catholiques de langue française se feront un devoir d'assister à ces exercices.

Une Excellente Idee.

Un certain nombre de colons français ont voulu profiter de l'union qui s'était faite à l'occasion de la cérémonie célébrée à l'Eglise Ste-Marie en l'honneur de M. Félix Faure, pour jeter les bases d'une société dont le but serait de réunir tous les colons français établis dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

Ces messieurs se sont réunis dimanche dernier et ont formé un comité de fondation, composé de 19 membres, qui aura pour



S. HON. J. C. PATTERSON.
Lieut.-Gouverneur du Manitoba.

mission de jeter s'il est possible les bases d'une association française.

Le nom proposé pour la société projetée a été celui de "La Gauloise," "Union des colons français de l'Ouest Canadien."

Tous renseignements concer dant les nom des colons français et leurs familles devront être envoyés à M. d'Hellencourt, secrétaire du comité, boîte 1309 Winnipeg.

L'ECHO DE MANITOBA.

JEUDI, MARS 16, 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, REDACTEUR.

UNE ŒUVRE NECESSAIRE.

De tous les problèmes qui se passent à l'heure présente et dont la solution importe à l'avenir de la population de langue française au Manitoba comme au Nord-Ouest, il n'en est pas de plus important, de plus nécessaire que celui de l'immigration.

L'on peut affirmer hautement que de ce seul problème dépend tout entier l'avenir de notre race, car justement résolu, il donne satisfaction à tous les autres; c'est la clef de voûte de notre édifice.

En effet, le nombre encore trop restreint de notre population française ne nous permet point de compter sur le seul accroissement normal de la natalité pour maintenir l'équilibre de la minorité que nous sommes vis-à-vis de la majorité anglo-saxonne; et cet équilibre rompu c'est dans un avenir prochain la disparition de notre langue, submergée par l'afflux incessant des vagues anglo-saxonnes.

Il nous faut le nombre, la quantité.

Il nous les faut dès maintenant, sans plus tarder, car d'ici quelques années la disproportion sera telle que tous nos efforts resteraient impuissants à rétablir l'équilibre.

Il nous les faut dès maintenant parce que tout retard est une perte double; nous perdons non seulement les colons mais encore les enfants que ces colons auraient eu; 10,000 colons établis au Manitoba il y a dix ans représenteraient aujourd'hui un accroissement de 1,500 enfants.

L'immigration est donc une œuvre nationale à laquelle tous nous devrions avoir à cœur de travailler de toutes nos forces et par tous les moyens possibles.

Malheureusement, une idée fausse domine parmi nous; on s'en remet au gouvernement du seul soin de nous fournir cette immigration, on laisse à lui seul la tâche, et l'on ne s'occupe guère de la question que pour critiquer le gouvernement sur ce qu'il fait ou ce qu'il ne fait pas.

Nous le répétons, c'est une conception déplorable, et qu'il importe de changer si nous voulons obtenir des résultats appréciables.

Il faut que l'initiative individuelle seconde sans relâche l'action gouvernementale et pour ce faire il y a mille moyens.

Combien de colons venus au Manitoba, s'en sont retournés par notre faute? parce que nous n'avons point su les diriger, les conseiller, les aider, parce que nous les avons abandonnés dès leur arrivée et livrés sans défense aux convoitises des uns, aux manœuvres des autres?

Ils s'en sont retournés, découragés, dégoûtés et bien décidés à empêcher ceux qu'ils pourraient, de suivre leur exemple.

C'est là surtout que doit s'exercer l'action individuelle, et pour cela une société de colonisation bien dirigée est absolument nécessaire.

Mais pour qu'une société de colonisation puisse agir utilement il lui faut avant tout, l'argent, le nerf de la guerre. Or le gouvernement ne peut suffire à tout et la subvention qu'il peut accorder ne saurait être assez considérable pour permettre à une société de remplir toute sa tâche.

Puis il importe que les sociétés de colonisation ne soient point à la disposition d'un changement de gouvernement, de dispositions plus ou moins favorables, il faut que son œuvre soit continue, incessante, sans arrêt.

Il faut donc trouver un moyen de nous procurer de l'argent.

Il y en a un, des plus simples, des moins onéreux et qui a fort bien réussi dans des cas semblables.

Pourquoi ne pas former une société basée sur les mêmes principes que l'œuvre de la Propagation de la Foi, par exemple, ou celle de l'Enfance, ces œuvres qui comptent aujourd'hui leur revenu par millions.

Le principe en est simple.

Une cotisation de 1 cent par semaine ou de 5 cents par mois.

Voilà une somme que tout le monde est à même de donner et justement parce que tout le monde peut y coopérer, le résultat final atteint un chiffre considérable.

Mettons que sur toute la population canadienne-française on recueille 1,000,000 de souscripteurs chacun donnant 5 c. par mois, soit 60 cents par année, on obtient ainsi *$600,000.*

$600,000! répartis entre une dizaine de sociétés de colonisation! quels résultats ne pourrait-on point opérer!

Les frais de collection sont nuls, en se conformant à la règle suivie par la Propagation de la Foi.

Un *dizainier* recueille les souscriptions de dix membres et les envoie chaque année ou chaque semestre au bureau désigné qui centralise.

Quel serait le Canadien-Français assez peu patriote pour ne point s'imposer ce léger sacrifice dont il bénéficierat le premier puisqu'il serait consacré au développement de notre influence?

De plus, il est permis de croire qu'aux Etats-Unis, en France, en Belgique, dans toutes les nations catholiques et parlant le français, l'on pourrait recueillir un grand nombre d'adhérents puisqu'en fin de compte, le but de l'œuvre serait le maintien de la langue et de la croyance.

Nous croyons fermement qu'une œuvre semblable peut facilement être entreprise et qu'elle réussirait rapidement.

Que faut-il pour cela? l'initiative de quelques personnes patriotes.

La presse française toute entière apportera son concours unanime, le clergé sera certainement le premier à encourager une pareille entreprise, et nos concitoyens répondront tous à cet appel.

Notez bien, que de cette façon se trouve résolu d'une manière générale et indépendante des petites rivalités de clocher la grande œuvre de l'immigration catholique française.

Les fonds seront appliqués aussi bien à Québec, au Lac St-Jean, aux colonies d'Ontario qu'au Manitoba et au Nord-Ouest.

Enfin et c'est sur cette idée surtout que nous insistions car elle est la plus importante, cette œuvre assurerait l'œuvre de colonisation indépendamment de tout gouvernement; elle mettrait la colonisation à l'abri des hostilités possibles, des influences contraires.

Ce serait donc le succès assuré, forcé, malgré vents et marées.

La chose vaut qu'on la discute et surtout qu'on se mette immédiatement à l'œuvre.

UN BON POINT.

Tous ceux qu'intéresse l'avenir de l'éducation dans notre province seront heureux d'apprendre les excellents résultats de la convention tenue il a déjà deux semaines à Winnipeg, par les instituteurs canadiens-français de la province.

Désormais les voici réunis en une association qui leur permettra de travailler efficacement à la constitution d'un corps enseignant, capable et respecté.

En ce faisant, ils n'ont pas travaillé que pour eux, ils ont en réalité travaillé pour la cause même de l'éducation.

Comme le faisait justement remarquer M. Chapais dans son discours devant le parlement de Québec, "le maître, voilà le facteur essentiel du progrès dans l'œuvre sacrée de l'éducation."

"C'est le maître qui fait l'école," ajoutait-il, et rien n'est plus vrai.

N'est pas instituteur qui veut, et il ne suffit pas de savoir pour enseigner avec fruit.

Il faut, pour faire un bon maître, un éducateur, autre chose que le savoir; il faut des aptitudes spéciales développées par des études spéciales, et plus encore l'expérience qui ne s'acquiert que par une longue pratique.

Un profond savant peut fort bien être un très mauvais maître, tandis que certains individus de savoir restreint sauront merveilleusement mettre à la portée de leurs élèves tout ce qu'ils savent, et le leur apprendre.

Ce sont là vérités indiscutables qu'aucun homme, tant soit peu au courant des choses de l'éducation, ne saurait mettre en doute.

Il importe donc de toute nécessité, que le corps enseignant soit uniquement composé de personnes possédant ces qualités et les ayant développées par l'expérience.

Pour cela, il est de toute nécessité aussi que l'enseignement soit donc une carrière et non point une position transitoire, une sorte de pis-aller; il faut en un mot que nos instituteurs trouvent dans l'enseignement une position fixe, durable, à laquelle ils se consacreront tout entier; l'enseignement doit être une profession au même titre que celle d'avocat ou de commerçant.

Tant que ce but ne sera point atteint, nous pourrons avoir des maîtres d'école, non pas des professeurs.

Pour y arriver, la première condition qui s'impose est de donner à nos instituteurs un salaire honorable, en rapport avec leur savoir et leurs aptitudes; on ne peut pas exiger raisonnablement que des gens qui se sont forcément imposé de longs sacrifices pour obtenir les connaissances nécessaires consentent leur vie durant à travailler pour un salaire ridicule dont ne se contenterait pas un ouvrier de ferme.

Payer des instituteurs au prix d'une cuisinière, comme cela se pratique trop souvent, est une véritable ignominie; c'est avouer le peu de cas dans lequel on tient les choses de l'esprit; c'est une véritable disgrâce pour notre pays.

Aussi les instituteurs et institutrices réunis à Winnipeg ont-ils agi avec beaucoup de sagesse en fixant à $300 le salaire minimum que pouvaient accepter les membres de l'association.

Il ne s'agit, bien entendu, que des instituteurs possédant leur brevet, les seuls qui devraient avoir le droit d'enseigner.

D'ailleurs, si nos renseignements sont exacts, il aurait été également décidé qu'il ne pourrait être décerné de permis d'enseigner provisoire que si le nombre d'instituteurs brevetés était insuffisant pour répondre aux besoins; en un mot, tous les instituteurs brevetés devront être pourvus d'une école avant tout autre candidat.

C'est encore là une excellente mesure, destinée à donner les meilleurs résultats.

Si, comme nous l'espérons, ces règles sont fidèlement observées, la fonction d'instituteur cessera d'être ce qu'elle a été jusqu'à ce jour, une position pour jeunes filles en attendant qu'elles se marient, ou un pis-aller pour jeunes gens sans position, en attendant mieux.

Il convient de féliciter ceux qui ont pris l'initiative de ce mouvement et ceux qui y ont répondu; ils ont droit à la reconnaissance de tous les citoyens vraiment soucieux d'assurer la bonne éducation de leurs enfants.

Remarquons en passant ce que nous avons dit et répété déjà en maintes occasions, la nécessité de l'initiative, de l'action individuelle.

Grâce à l'initiative de ces instituteurs voici en bonne voie de réussite, une réforme dont l'initiative laissée au gouvernement aurait, selon toute probabilité, nécessité des lois, des discussions longues et en fin de compte peut-être inutiles.

C'est un grand pas dans la voie du progrès, mais ce ne doit pas être le dernier et bien qu'il soit impossible de discuter la chose à l'heure actuelle, il convient cependant de la noter ici, comme un desideratum à atteindre.

En effet, si l'on peut espérer voir désormais le salaire de l'instituteur suffisant pour assurer sa vie, il faut avouer que l'avenir réservé aux instituteurs est encore bien peu enviable.

L'absence d'institutions laïques d'enseignement supérieur qui seules offriraient à la juste ambition et à l'émulation des instituteurs, l'espoir d'une position enviable est certainement une chose regrettable; les quelques positions bien rares d'inspecteurs ou de sous-inspecteurs des écoles ne constituent pas un débouché suffisant pour activer l'émulation et assurer un avenir honorable à ceux qui consacreront leur vie à la profession ingrate de l'enseignement.

Tant que l'on ne sera point arrivé à créer des débouchés nécessaires, aux laïques enseignants, l'on détournera forcément de cette carrière nombre d'intelligences, peu soucieuses de végéter éternellement.

Mais qui trop embrasse mal étreint, contentons-nous pour le moment de ce premier succès et souhaitons de voir réussir les trop justes revendications de l'association des instituteurs français du Manitoba.

Tout le monde y trouvera son compte.

Remerciements.

La Colonie Française de Winnipeg et de St-Boniface désire exprimer publiquement sa gratitude envers les personnes qui ont généreusement prêté leur concours à la cérémonie de jeudi dernier.

Elle offre ses remerciements à tous ceux qui ont bien voulu prêter leurs drapeaux pour la décoration de l'Eglise, et en particulier à la société St-Jean-Baptiste de Winnipeg.

Elle prie également MM. Chevrier, A. F. Martin, Emerson et Hague, Banfield, Bromley de vouloir bien accepter l'expression de sa profonde gratitude.

L'Affaire Dreyfus.

Paris, 8 mars.

Les chambres réunies de la cour de cassation ont tenu aujourd'hui une audience, sous la présidence de M. Mazeau, et elles ont chargé M. Ballot-Beaupré, le successeur de M. Quesnay de Beaurepaire comme président de la chambre civile de la cour de cassation, de faire un rapport sur la demande de revision du procès Dreyfus.

Voici la conclusion d'un article adressé au *Figaro* par M. Michæl Davitt, le célèbre patriote irlandais, membre de la chambre des communes; elle montrera qu'il n'y a pas qu'en France où l'on accuse l'affaire Dreyfus d'être le résultat d'un complot payé par l'or étranger.

"L'Angleterre est sans doute, votre amie. Elle l'a toujours été. C'est pour votre honneur, pour la paix et le bonheur du monde que sa presse fomente la misérable agitation Dreyfus, fabrique de toutes pièces des complots contre la République, prédit journellement la venue d'un coup d'Etat, colporte toutes les viles calomnies contre votre armée, ridiculise vos hommes d'Etat, dénonce le gouvernement de toutes vos colonies, vous proclame la "nation en décadence," encourage et favorise tous vos ennemis, vous désigne à l'Amérique comme l'un de ses ennemis d'Europe, comme si les noms de Lafayette et de Rochambeau n'étaient pas connus dans l'histoire de l'indépendance américaine, déclare que la Russie est lasse de son alliance avec la France, et que l'Allemagne n'acceptera jamais une entente avec vous au sujet de l'Alsace-Lorraine.

"Oui, l'Angleterre est votre ami fidèle, et saint John Bull se montre affligé quand vous paraissez douter de la sincérité de son affection."

Les Souliers Bleus de Lucette.

—Allons, lambine, allons !

M. Maroquier, engoncé dans sa pelisse, bat la semelle d'impatience dans le vestibule.

—Vas devant, papa, je te rattrape ! lance une voix fluette du haut de l'escalier.

Puis, vive, dans un froissement de tulle, Melle Lucette retourne à sa psyché. La vieille nourrice rapproche la lampe et Lucette se cambre, fait des grâces, des ronds de bras, et se mire, et s'admire.

—Toute pimpante, ma robe, n'est-ce pas, Noune ? Et ce corsage avec fleurs ! Et cette fine aigrette qui vacille en mes cheveux ! Dis-moi donc que c'est joli ? Je me suis mise en frais, tu comprends bien : un réveillon chez le général ! Tout le grand monde de la petite ville y sera ; et, d'abord, cette excellente vieille douairière de Miramas.... puis aussi le neveu du général.... si bien que.... Mais dis-moi donc que je suis jolie ?

—Oh ! oui, jolie, jolie ! exclame la bonne vieille pour la centième fois.

Alors Lucette prend sa jupe du bout des doigts, la relève gentiment et, avançant le fin bout de ses petits pieds, elle se met à polker, mazurker et valser, fredonnant légèrement :

—La ! la ! la ! Mais le plus joli de tout, sans contredit, ce sont mes petits souliers de satin bleu ! Tra la la ! Regarde-les, sous le bord de ma robe, qui passent furtivement, puis rentrent leur nez pointu comme deux petits furets. La la la ! Tra la la ! Oh ! mes fins souliers bleus, j'en suis folle, j'en raffole !

—Ton père doit être loin. Sauve-toi, sauve-toi, linotte !

La bonne vieille jette une mante fourrée sur les épaules charmantes de Lucette, puis ordonne :

—Maintenant, vite, tes guêtres !

La linotte éclate de rise :

—Des guêtres ? Ce serait bon au centre de la ville, mais ici, dans le faubourg, presque à la campagne, sur une belle route sèche et par une nuit tout étoilée, tu plaisantes ! Puis je veux voir trotter au clair de lune mes petits souliers bleus.... Tra la la ! Bonne nuit !

Voilà Lucette partie. Les souliers fins, comme deux vrais furets, dégringolent les marches, puis trottinent sur la route.

Un sanglot dans la haie.

Lucette s'arrête et reconnaît le petit garçon d'Hubert, le terrassier.

—Ah ! c'est toi, Mimile ?

—Oui, Mamselle.

—Pourquoi pleures-tu ?

—Parce que Noël m'apportera rien.

—Tu as donc contrarié ton papa ?

—Oh ! non, Mamselle, j'ai pas le temps : quand papa rentre du travail, je dors déjà ; je dors encore quand il part.

—Tu as taquiné ta maman ?

—Oh ! non, Mamselle : maman, rien ne la taquine.

—Tu as battu ta sœur ?

—Oh ! non, Mamselle : elle est plus forte que moi.

—Alors, nigaud, Noël t'apportera quelque chose. Tu n'as qu'à mettre ton soulier dans la cheminée.

—C'est que voilà.... j'ai pas de souliers !

Lucette abaisse son regard et voit que le gamin a les pieds nus dans l'ornière. Une grosse pitié lui gonfle le cœur.

—Mets le soulier de ton papa.

—Oh ! non, il est trop vieux et trop vilain : Noël voudra jamais rien mettre de beau dedans.

Et Mimile, en extase, fixe au clair de lune les souliers bleus de Lucette.

—Oh ! Mamselle, m'en faudrait comme les vôtres.... et pour sûr que Noël y laisserait ce qu'il a de plus chouette !

Lucette, sans plus songer au bal, à la douairière, au neveu du général, trouve l'idée si drôle et si plaisante qu'en un vrai coup de cœur d'enfant gâtée, vlan ! elle vous enlève un de ses souliers bleus, vlan ! elle fait sauter l'autre, les plante tous les deux aux mains gourdes de Mimile et, chaussée seulement de ses fins bas de soie, elle s'envole sur la route. Aïe ! que la terre est froide ! Aïe, que les cailloux sont pointus ! Mais chut ! Làbas, devant la grille du général, M. Maroquier bat la semelle d'impatience :

—Allons, lambine, allons !

Sur le tapis moelleux et tiède de l'escalier, les pieds de Lucette s'enfoncent et se réchauffent délicieusement. Mais déjà c'est le parquet froid de la salle de bal. Lucette avance à petit pas. Mon Dieu ! si, dépassant sa jupe, allait se montrer le bout de son pied rose dans son bas transparent ! Heureusement il y a les révérences à faire. Lucette les multiplie, profondes ; puis, sans bruit, vitement, elle gagne un petit coin, s'asseoit sur un siège très bas, ramène les plis de ses jupes et, aussi loin qu'elle le peut, rentre, cache, enfonce ses pieds sous sa chaise. Elle est sauvée.

Pas du tout. Un officier glisse vers elle, s'incline avec souplesse et l'invite à valser. C'est lui, le neveu du général. Une moustache méchante avec des yeux timides ; il est charmant. Si charmant que Lucette, toute rose, sourit, se lève étourdiment, va se laisser entraîner.... le froid du parquet l'avertit. Elle ne peut pas : on va voir qu'elle n'a pas de souliers. Et, toute rouge, elle refuse :

—Merci, je ne danse pas.

Le neveu du général, les yeux méchants et la moustache timide, s'éloigne avec raideur. Lucette saisit bien qu'elle l'a mortifié, que de lui-même il ne reviendra pas l'inviter ce soir-ci, ni peut-être aucun autre soir, et elle en a le cœur gros. Est-ce que son petit coup de cœur va lui coûter aussi cher que ça ?

Ses mélancoliques réflexions sont troublées par la maîtresse de la maison qui accourt effarée :

—Pourquoi refusez-vous de danser avec mon neveu ? Il est très humilié.

Puis passe le général :

—C'est mal : je suis fâché.

Enfin survint le papa :

—Quel caprice ! Es-tu folle ? Je veux que tu danses tout de suite avec ce jeune homme, tout de suite !

Lucette est à présent toute pâle. Elle ne sait plus que dire ; elle prévoit un esclandre.... elle a envie de pleurer.

Mais juste à point, voici que, en brouhaha, entre cette excellente vieille douairière de Miramas. Sauf Lucette, tout le monde l'entoure et lui fait fête.

—Oh ! mes amis, s'exclame-t-elle, tout essoufflée encore, je viens de voir un miracle, un vrai petit miracle ! Vous savez que tous les ans, ma voiture pleine de jouets, je fais ma tournée de Noël chez tous les pauvres et entre placer moi-même mes bibelots dans les souliers. Dieu sait quels souliers je vois, depuis le sabot fendu jusqu'au brodequin dont la semelle baille ! Eh bien, pour la première fois, j'ai trouvé, au foyer d'Hubert le terrassier, deux adorables petits souliers de satin bleu, deux souliers ouatés, douillets et si mignons que j'ai compris l'invite et mis dans ces gentils écrins tout ce que j'avais de plus beau !

De surprise, il y eut des oh ! des ah ! puis le groupe s'éparpilla.

La douairière avisa alors Lucette immobile et muette. En voyant s'avancer la vieille dame, notre étourdie, naïvement, d'instinct, abaissa ses jupes encore plus et rentra tellement ses deux pieds sous sa chaise qu'elle en faillit tomber. Si bien que la douairière la devina tout de suite. Elle lui prit la main sans que Lucette osât résister, lui fit traverser doucement la salle de danse et, l'arrêtant sur le moelleux tapis du petit salon, elle sourit :

—C'est moins froid, n'est-ce pas ?

Puis elle appela le neveu du général qui boudait dans son coin :

—Si vous n'avez pas peur d'une petite fille qui perd ses souliers sur la route, faites-la-moi valser ici, sur le tapis ; ça la réchauffera....

Et, quelques minutes après, les invités faisaient cercle autour d'eux. Le neveu du général, très agile et très adroit, n'effleura pas une fois de ses bottes vernies les jolis pieds de Lucette, des petons qui, nacrés par les mailles de soie, venaient au bord de la jupe et puis disparaissaient, tournoyant, se pourchassant, voltigeant comme deux vifs oiseaux roses.

Et les femmes, à cause de la charité spontanée, les hommes, parce que les pieds de Lucette étaient coquets en diable, tous, parce que la douairière l'osa dire avec eux, convinrent que cette façon nouvelle de valser était délicieuse.

CHARLES FOLEY.

LES ANARCHISTES

Prétendent parvenir à la destruction de la société ; une chose qu'ils n'arriveront pas à détruire, c'er la réputation du BAUME RHUMAL, elle est trop solidement assise.

31



Le Tabac

Suite.

Couche-chaude. — La couche-chaude sur laquelle on établit le lit destiné à élever le plant de tabac, doit être placée dans un endroit à l'abri des vents violents ou dominants et à une bonne exposition au soleil du midi. S'il s'agit d'établir une couche-chaude sur un terrain élevé, très sec, il convient, avant de commencer à y déposer les lits de fumier, de creuser une fosse d'un pied et demi à deux pieds de profondeur et d'une dimension proportionnée à la quantité de plants de tabac que l'on veut produire.

Un châssis de trois pieds de largeur par six pieds de longueur peut abriter le nombre suffisant de plants pour un arpent de terre. Il est bon de dire ici qu'une couche-chaude de la dimension ci-dessus est très bien proportionnée sous tous les rapports; il vaut mieux augmenter le nombre des couches plutôt que de les avoir de dimension plus considérable, surtout dans la campagne.

Lorsque le terrain est bas et humide et dans la généralité des cas, il vaut mieux établir la couche sur le sol même, en déposant le premier lit de fumier à sa surface, sans aucun creusage au préalable.

La couche se monte par lits d'égale épaisseur, formés d'un fumier d'écurie bien mélangé et travaillé d'avance; ces lits sont superposés les uns sur les autres et tassés régulièrement jusqu'à une hauteur de deux pieds environs: le tout sur une dimension ou une étendue calculée d'avance et proportionnée, tel que l'ai dit déjà, à la quantité de plants que l'on veut obtenir.

Dans tous les cas, on proportionne les dimensions de la couche d'après celles du cadre qui doit toujours être préparé d'avance ainsi que le châssis qui doit le recouvrir. Ces dimensions du lit de la couche doivent toujours excéder celles du coffre en longueur et en largeur d'au moins 12 à 15 pouces, ce qui fera qu'une fois le coffre assujetti au centre de la couche, celle-ci dépassera le coffre sur toutes ses faces extérieures de six à huit pouces.

Dès que les lits de la couche ont atteint la hauteur voulue, on recouvre cette dernière de six à huit pouces de bonne terre légère, sablonneuse, riche, bien ameublie et débarrassée de toutes mauvaises herbes; on fixe solidement le coffre sur la couche, en lui donnant une élévation plus forte à son côté Nord, de manière à donner au châssis qui doit le recouvrir une inclination au soleil du midi. Aussitôt que le châssis est mis en place, on le recouvre de paillassons ou de vieux tapis; puis après cinq à six jours lorsque la couche a jeté son feu, on opère le semis de la graine.

La graine de tabac prend beaucoup de temps à germer. On favorise singulièrement sa germination, si on la fait ramollir d'avance avant de la semer. Pour en arriver là, on la tient pendant deux ou trois jours dans les replis d'une serviette tenue constamment humide par des arrosages fréquents avec de l'eau tiède, ou on la met dans un vase rempli de terre humide que l'on recouvre d'un linge pesant et que l'on tient dans une chambre bien chauffée et près du poêle.

Au moment de semer la graine de tabac on doit toujours la mélanger à du sable très fin ou a de la cendre, afin d'éviter de la semer, inégalement ou trop dru.

La graine de tabac ne demande pas à être recouverte; il suffit de fouler la terre avec le dos de la houe, ou de la tasser avec une planche sur laquelle on appuie légèrement chaque fois qu'on la change de place.

On bassine aussitôt après le semis et on continue de le faire deux ou trois fois par semaine, suivant le besoin, afin de favoriser la levée du plant. Un arrosoir, percé de trous très fins, est indispensable pour pratiquer l'arrosage sur la couche que l'on vient d'ensemencer. On peut aussi à ce moment arroser avec de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre un peu de fiente de volaille ou avec du jus de fumier ordinaire additionné de 10 à 15 fois son volume d'eau. Lorsque le plant commence à germer, on recouvre le lit de la couche d'une ou deux lignes d'épaisseur de terreau riche, bien émietté; ce qui, plus tard, favorisera singulièrement le repiquage du plant et sa reprise.

Il est aussi très essentiel de tenir le lit soigneusement sarclé et de l'arroser chaque fois que le besoin s'en fait sentir. De même, il est très prudent d'ajouter un peu de fumier tout autour du coffre de la couche et de le tasser fortement, afin que l'air de l'extérieur ne vienne pas troubler la température du dedans.

L'aération est nécessaire.—Lorsque le temps est beau, sur le haut du jour, on soulève de quelques pouces un des bords du châssis afin d'aérer toute la couche. Sans l'air auquel on accoutume ainsi le plant petit à petit, ce dernier resterait grêle, étiolé et ne vaudrait pas la peine d'être transplanté. Lorsque le plant a pris une certaine hauteur il faut enlever complètement le châssis le matin au lever du soleil, si le temps est beau, et le replacer le soir si les nuits sont encore assez fraîches pour faire du tort aux plants.

Pour obtenir de beaux plants, il faut les éclaircir lorsqu'ils sont trop serrés.

Le repiquage du plant de tabac, soit sur couche-sourde ou sous châssis froid, ajoute beaucoup à sa force, à sa vigueur: ou l'espace, en tout sens, d'un pouce entre chaque plant. Le plant ainsi repiqué quatre ou cinq semaines après le semis, c'est-à-dire aussitôt qu'il a pris assez de développement, a des racines beaucoup plus touffues, peut être plus facilement enlevé avec une motte de terre et est par conséquent d'une reprise bien plus certaine.

Comme on le voit, les soins à donner à la couche-chaude et aux plants sont considérables; les négliger, ce serait compromettre la récolte de l'année.

(*A suivre*).

CORRESPONDANCE

ST-CLAUDE.

Une manifestation patriotique et religieuse qui restera gravée dans la mémoire de ceux qui y ont assisté, a été célébré, lundi 6 mars, à St-Claude.

Une bonne partie de la population, après avoir généreusement souscrit s'était donnée rendez-vous à l'Eglise où une messe de Requiem fut célébrée à la mémoire de M. Félix Faure, et l'on peut affirmer que s'il y a eu des absents, ils n'en étaient pas moins unis de cœur avec nous.

Le R. P. Dom Claude, dans une allocution parfaitement appropriée et empreinte du plus ardent amour de la patrie, a su impressionner l'assistance.

Canadiens-Français, Suisses, Belges, tous, ont contribué par leur présence et leur aumône à l'éclat de cette cérémonie, ils ont prouvé qu'ils étaient toujours prêts, comme par le passé, à sympathiser avec nous dans nos deuils comme dans nos gloires, ils ont droit à nos remerciements les plus sincères.

Dans notre humble Eglise tendue de noir, à la vue du drapeau cravaté de deuil, en présence de cette assistance profondément unie, comme par un double sentiment de patriotisme et de religion, chacun, par la pensée, s'est vu transporté en notre belle et bien-aimée patrie.

Que de souvenirs! que d'images apparues en nos cœurs! resurrection d'un passé lointain mais toujours présent dans nos âmes.

C'était la vision rapide mais précise du village natal avec ses maisons groupées (telles des brebis autour du pasteur) autour de l'Eglise. Cette Eglise dont le clocher comme un phare surgit en nos esprits, alors que nous accablent les tempêtes de la vie, celui qu'évoquent nos désespérances, sur lequel se fixent les yeux de l'âme, douces et reconfortantes souvenances, où se confondent, en un ensemble grandiose la patrie et la religion.

Joyeux carillons de mon village, vous qui sonniez gaîment à l'heure de mon baptême, qui graves et émus firent couler mes larmes aux douces heures de la première communion, heures délicieuses et troublantes où l'âme s'initie aux gloires de sa patrie céleste, cloches bénies dont les échos évoquaient en mon cœur le bonheur et l'espérance tandis que je sortais du parvis ayant à mon bras la douce compagne choisie pour la vie; vous étiez, ô cloches qui carillonnèrent toutes les joies de ma vie, la musique inoubliable qui accompagne sans cesse mes rêves et mes souvenirs.

Aujourd'hui vos sœurs de la Nouvelle-France, tintant le glas funèbre, réveillent en mon cœur la triste souvenance d'autres glas dont s'assombrirent mes jours de deuil, et ma pensée s'élance vers tous les êtres chéris qui là-bas dorment leur dernier sommeil en cette terre de France dont nos lèvres sans cesse murmurent et bénissent le doux nom.

Ainsi rêvait chacun de nous au cours de cette touchante cérémonie et, tous fortifiés, rendus plus vaillants, ont dû, j'en suis certain, renouveler leur serment d'inviolable fidélité et d'amour envers la langue et la religion de leurs pères.

Pour finir, notons la générosité des habitants de St-Claude qui, en outre de la souscription pour la cérémonie de St-Claude, ont encore contribué à la souscription ouverte pour la messe de requiem à Winnipeg.

ST-MALO.

St-Malo, 11 mars, 1899.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Jeudi dernier, nous avons eu à St-Malo une cérémonie vraiment touchante. M. Martin Gérôme enterrait sa fille Melle Louisa Gérôme, âgée de 18 ans, dont il avait transporté le corps la veille, de Winnipeg. Le soir de l'arrivée la chambre mortuaire, quoique vaste, était trop petite pour contenir la foule de ceux qui venaient dire un dernier adieu à cette jeune fille qui avait su gagner toutes les sympathies d'une paroisse où elle n'avait fait que passer quelques jours.

Le lendemain, dès la première heure, de nombreuses voitures se rangeaient devant la demeure, emmenant de très loin les amis et les parents de la défunte.

A 9½ heures l'Eglise était pleine, la paroisse entière était là, représentée par un ou plusieurs membres de ses familles.

Cela prouve que, malgré les différends qui naissent des partis, les cœurs n'en restent pas moins, ici, au-dessus de toutes les rancunes mesquines de la politiques.

Au nom de M. Martin Gérôme et de tous les siens, merci pour tous ceux qui ont bien voulu accompagner à sa dernière demeure cette jeune fille ravie, si tôt, à ceux qui l'aimaient tant parce qu'elle était douce et bonne.

Veuillez agréer, M. le Rédacteur, mes salutations empressees.

BRUXELLES.

Le 26 fév. dernier, s'éteignait à la fleur de l'âge Mme Julien Fifi. Quoique souffrante depuis quelque temps, rien ne faisait prévoir une fin si prématurée; jusqu'aux derniers jours Mme Fifi entretenait l'espérance d'un retour à la santé, étant douée d'une grande énergie, c'était même en souriant que cette jeune femme parlait de ses souffrances.

Devenue plus souffrante dans la nuit du 25, on se hâta d'aller chercher M. le curé qui lui administra tous les derniers sacrements. Munie des secours divins elle expira dimanche vers les cinq heures du soir.

Pauvre jeune femme, à peine âgée de 27 ans et déjà lancée dans l'éternité!!!

Elle laisse pour pleurer sa perte un mari éploré, de nombreux parents et un grand nombre d'amis.

Pieuse et charitable, très dévouée quand il s'agissait d'aider à une bonne œuvre ou de faire quelque chose pour l'Eglise, Mme Fifi jouissait de l'estime générale de la paroisse, aussi sa mort laisse un grand vide au cœur de tous ceux qui l'ont counue.

Elle est partie, mais son souvenir restera longtemps dans nos cœurs.

A M. Julien Fifi nous offrons nos plus sinsères condoléances dans le malheur qui vient de le frapper.

UNE AMI.

Etes-vous en faveur, de la publication dans L'ECHO DE MANITOBA d'un certain nombre de colonnes en langues anglaise?

OUI. NON.

NOM..

POST OFFICE..

Revue Commerciale

REVUE DE LA SEMAINE.

Le marché a été faible cette semaine, seule une légère hausse provoquée par des bruits de complications en Europe a fait hausser momentanément le blé à New York.

Les marchés étrangers sont faibles. La récoltes des Etats-Unis ne semble pas sérieusement endommagée.

Le rapport des Etats-Unis estime à 198,000,000 de minots, le blé entre les mains des fermiers des Etats-Unis. C'est de beaucoup la plus forte quantité observée depuis longtemps pour cette époque.

Il n'y a donc pas lieu de prévoir de hausse, bien au contraire.

Marché du blé.—Peu ou pas de transactions cette semaine. Les fermiers ne vendent point, attendant une hausse qui tout probablement ne se produira que si les semences se font dans de très mauvaises conditions.

L'approvisionnement visible a diminué de 1,586,000 minots.

Les prix à Chicago étaient, hier, pour mai, 73 cents.

A New York, 78 cts.

A Duluth, 72½ c.

A Fort William, 70 c.

Les prix payés dans le Manitoba sont :

Portage la Prairie, 55 c.; Oak Lake et Brandon, 50 c.; Virden, 52c.; Qu'Appelle, 51c.; Régina, 50 c.; Prince Albert, 50 c.; Carman, 51 c.; Treherne, 50 c.; Crystal City, 54 c.; Morden, 51 c.

Le plus haut prix étant 55 c. et le plus bas 45 c.

Le blé séché a été expérimenté dans les moulins d'Ontario et a donné d'excellents résultats, il est coté 63 c. pour No. 2 hard.

Au Canada on a en entrepôt.

A Montréal	19,000
A Toronto	107,000
A Kingston	32,000
A Winnipeg	480,000
A Manitoba Elev.	5,310,000
A Fort William	2,497,000
Total	8,445,000

MARCHÉ LOCAL.

Blé.—Aaffaires rares, les expéditions rares. On paie à Winnipeg de 58 c. à 63 c. et 5 c. à 8 c. en moins pour blé mouillé.

Farine.—Légère baisse. Patente, $1.85 ; Strong Baker, $1.65 ; XXXX, 95 c.

Issues de Meuneries.—Son, $10 ; gru, $12 la tonne.

Moulées.—D'avoine, $15 à $16 ; d'orge et avoine, $13 à $14 ; blé mêlé, $7 à $10.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 29 c., et de 30 c. à 35 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

Les prix tendent à monter, mais vu la différence de qualité dans l'avoine offerte les différences de prix sont grandes. La bonne avoine de semeuse vaudra de 37 c. à 40 c.

Orge.—26 c. à 28 c. pour qualité ordinaire, et 27 c. à 30 c. pour orge de brasseur. Hausse, en raison de celle sur l'avoine.

Graine de Lin.—Rare ; prix nominal de 70 c à 80 c.

Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crêmerie, nominal de 22 c. à 23 c.; de laiterie, par livre, 15 c. à 17 c. Les sceaux de bonne qualité atteignent le même prix. Demande faible.

Fromage.—Nominal, 9½ c. à 10 c.

Œufs.—Œufs conservés, 14 c. à 16 c.; œufs de printemps au détail, 20 c. la douzaine.

Volaille.—Rare. Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c. la lb. pour bonne qualité. Dindes, 10 c. à 12 c.; oies, 9 c. à 10 c.; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, 8½ c. chaque ; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 40 c. à 45 c.; navets, 1½ c. la lb.; céleri, 40 c. à 50 c. la douzaine ; choux, 1½ c. la lb.; oignons, 2 c. à 3 c. la lb.

Seneca Root.—Nominal, 21 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à 8½ c. la livre.

Peaux.—Hausse. Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c. de moins par livre ; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c.; de cheval, 60 c. à $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $7 à $7.50 ; en charges, de $6 à $7.50.

Viandes de Boucherie.—Les porcs continuent à venir d'Ontario et se vendent $5.50 à $5.60 par 100 livres.

Bœuf gelé, première qualité, 5½ c.; frais tué, 6 c. à 6½ c. Mouton, 8 c. Veau, de 6 c. à 7 c. Porcs du pays, 5¾ c.

Bétail.—On s'attend à ce qu'il y ait disette d'animaux gras ce printemps et par suite peu d'exportation. Quelques lots arrivés cette semaine de l'Ouest sont inférieurs comme qualité.

Pas de moutons offerts, les carcasses de mouton gelé étant abondantes.

Les porcs vivants se vendent 4¾ cts. pour première qualité. Les vaches laitières valent de $25 à $40.

De nombreux chars de chevaux venant d'Ontario et des Etats-Unis sont attendus, et cette semaine plusieurs chars venant du Montana ont été vendus à l'encan.

BOIS.

Prix par lots sur char à Winnipeg.

Tamarac.—$4.00 à $4.25 par corde.

Pin.—Coupé vert, sec, $3.25 à $3.40 par corde.

Pin.—Bois mort, $3.00 à $3.25 par corde.

Epinette.—Blanche, $2.75 @ $3.00 par corde.

Tremble.—Coupé vert, sec, $2.40 @ $2.50 par corde.

Tremble.—Bois mort, $2.00 @ $2.25 par corde.

Chêne.—Coupé vert, sec, $4.00 @ $4.25 par corde.

Chêne.—Bois mort, $3.75 @ $4.00 par corde.

PLANCHE.

En cour à Winnipeg.

No. 1 ordinaire, $18.50 le mille. 2x4 @ 2x12, 12, 14 & 16 pieds.

No. 2 ordinaire, $16.50 le mille. 2x4 @ 2x12, 12, 14 & 16. pieds.

Les Chameaux.

Il paraît qu'un riche propriétaire agraire de Prusse a conçu l'idée singulière de faire labourer ses terres par des chameaux, et que tous les habitants des environs courent voir ce spectacle extraordinaire de chameaux traînant la charrue.

L'essai a dépassé, dit-on, toutes les espérances ! Un chameau fait le travail de deux chevaux, et même de trois, et sa nourriture coûte moins cher que celle d'un seul cheval. D'autres propriétaires allemands se préparent à imiter l'exemple de leur compatriote. Quant au climat, il paraît que les chameaux déjà importés s'y sont habitués et ne paraissent pas en souffrir.

Comme quoi les chameaux ont la bosse du labourage !

Nouvelles Locales.

Vous pouvez avoir des photographies, format timbre-poste, pour 25 c. la douzaine, des photographies-boutons pour 25 c. pièce à la Gallerie de Photographie timbre. 532, rue Main, au-dessus du magasin de Craig.

Demain, vendredi, à l'occasion de la St. Patrick, une messe solennelle sera célébrée à l'Eglise Ste-Marie, à 10 heures du matin. Mgr Langevin fera le sermon. Le soir, le R. P. Drummond fera une lecture. Il y aura des attractions musicales.

Les Sœurs de l'hôpital de St-Boniface ont reçu, des employés de M. Codville et Cie, un sac de farine d'avoine, et, de la Manitoba Plumbing Co., la somme de $16.00.

Aujourd'hui, à 3 heures, a lieu l'ouverture de la quatrième session de l'assemblée législative du Manitoba.

Il ne reste plus, à la maison d'immigration, qu'une cinquantaine de Doukhobors ; les autres sont partis pour commencer leur installation.

Mardi, s'est ouvert, à Portage la-Prairie, la session des assises sous la présidence de l'Hon. Juge Dubuc.

Ce soir, à l'occasion de l'ouverture du parlement, réception ouverte chez le gouverneur l'Hon. J. C. Patterson.

C'est M. Théodore Burrows, député de Dauphin, qui répondra au discours du trône. M. C. A. Young le secondera.

Le train de l'Est qui arrive le mardi n'est arrivé à Winnipeg que mercredi, à 9:30 du soir, à cause d'une tempête de neige qui a sévi à Fort William.

Le sénateur Bernier et M. LaRivière, M. P., sont partis pour Ottawa, lundi.

Les SS. de la Miséricorde rencontrent de sérieuses difficultés dans leur projet d'hôpital au Broadway. Une députation de dames résidant dans le voisinage, sont venues adresser à la R. Mère Supérieure une requête à l'effet de changer le site projeté. On fait remarquer que le Broadway est considéré comme l'avenue la plus luxueuse de la ville, et que des sommes considérables ont déjà été dépensées par les propriétaires actuelles pour embellir ce quartier.

Vous pouvez avoir des photographies, format timbre-poste, pour 25 c. la douzaine, des photographies-boutons pour 25 c. pièce à la Gallerie de Photographie timbre. 532, rue Main, au-dessus du magasin de Craig.

On demande des agents et dépositaires pour la vente de spécialité médicale Polynice Oil, admise et en usage dans les hôpitaux. Ecrire à S. Magnant, agent général pour le Canada, Saint-Gérôme, P. Q.

Rien de tel que le tabac français ! c'est le meilleur du monde, pur et sans mélange ! Seul dépôt pour le Manitoba et le Nord-Ouest (gros et détail) chez M. P. Sala, vins et liqueurs, 513 rue Main ; la maison préférée des fermiers.

Obituaire.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Baptiste Faux, beau-père de M. John Desautel bien connu à Winnipeg.

M. Faux était âgé de 99 ans et 8 mois et jouissait encore de toutes ses facultés. Il est mort subitement mercredi, à 11 heures, comme il venait de se mettre à table.

Le défunt était né à Lancrray, P. Q., où il est resté établi pendant de longues années, après avoir, dans sa jeunesse, navigué sur le St-Laurent comme capitaine de steamboat.

Les obsèques auront lieu auront lieu aujourd'hui, jeudi, à trois heures.

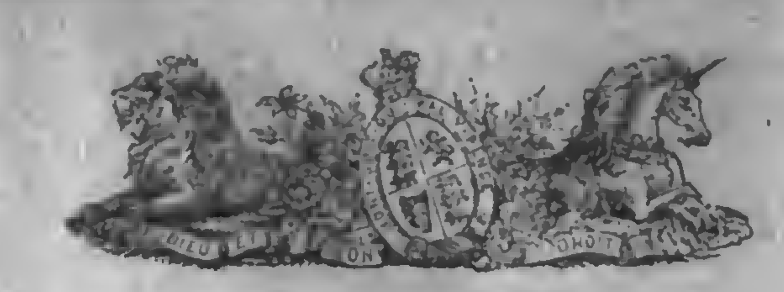
La Compagnie du Chemin de Fer ET DU Canal du Lac Manitoba

HORAIRE—A partir de Mardi, 13 Dec., 1898.

Allant au Nord. Lisez en descendant. — Allant au Sud. Lisez en montant.

Vendredi	Lundi	STATIONS.	Mardi	Samedi
		10 40 . Portage la P. . 16 30		
		11 10 . . Macdonald . . 15 55		
		11 30 . . Westbourne. . 15 30		
		11 53 . . Woodside . . 15 00		
		12 25 . . Gladstone . . 14 30		
13 05	13 05	Gladstone Jct	14 10	14 10
13 31	13 31	Ogilvie	13 42	13 42
14 00	14 00	Plumas	13 20	13 20
14 41	14 41	Glenella	12 30	12 30
15 15	15 50	Glencairn	12 05	12 05
15 51	15 51	Elliot	11 25	11 25
16 25	16 25	Laurier	10 51	10 51
16 50	16 50	Makinak	10 28	10 25
17 20	17 20	Ochre River	10 00	10 00
18 00	18 00	A } Dauphin { D	9 15	9 15
19 30	19 30	D } Dauphin { A	9 45	9 45
20 02	20 02	Valley River	7 13	7 13
20 25	20 25	Sifton	6 50	6 50
	20 30	Sifton Jct	6 45	
20 30	20 50	Sifton Jct		6 45
20 58		Fork River		6 10
21 35		A . . Winnipegosis . . D		5 30
	21 20	Ethelbert	6 00	
	21 54	Garland	5 26	
	22 30	Pine River	4 54	
	23 00	Sclater	4 25	
	23 30	A . . Cowan . . D	4 00	

D. B. HANNA,
Superintendent.
Winnipeg.



Nord-Ouest Canadien.

Reglements des Homesteads.

Toute section No. pair, des terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme au-dessus de 18 ans en raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes.

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l' inspectuer de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office de terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complètes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie des lois et règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au Secrétaire du Département de l'Interior, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES A. SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N.B.—A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

LA PROVINCE DE

MANITOBA

Offre des avantages exceptionnels aux colons :—soit comme journalier, comme crémier, comme éleveur des bestiaux ou comme cultivateur.

Il n'y a jamais eu un temps plus opportun que le présent pour venir s'établir au Manitoba.

FAITS IMPORTANTS.

Il y a 25 ans, les principaux produits de Manitoba, étaient les fourrures des bêtes sauvages. Aujourd'hui les produits consistent en blé, bestiaux, beurre et fromage.

EN 25 ANS

La population s'est élevée de 12,000 âmes à 200,000 ; les terres en culture, de 10,000 âcres à 2,000,000 ; le nombre des écoles de 16 à 982.

Même durant les dix dernières annés ; les resultats ne sont pas moins remarquables ; comme peut le faire voir le tableau suivant :—

	1885.		1895.	
Blé......	7,429,440	minots.	41,776,038	minots.
Avoine ..	6,364,253	"	22,555,733	"
Orge......	1,113,481	"	5,645,036	"
Total	14,907,184		59,975,807	

Augmentation dans dix ans, 45,068,623 minots.

La superficie en culture, pour le blé, l'avoine et l'orge était :—

En 1885	....	566,228 âcres.
" 1895	....	1,722,733 âcres.

Augmentation, 1,156,525 acres.

La Province a un système municipal, qui est simple, économique et effectif. Les taxes, dans toutes les parties, sont conséquement réduites au minimum.

Des terrains peuvent être achetés, dans les différentes localités, avec des termes de paiement très faciles à des prix variant de $2.20 de l'âcre en augmentant. On peut encore obtenir des homesteads gratis, dans quelques parties de la Province.

On peut aussi obtenir, toutes les informations désirées, ainsi que des cartes, etc., en en faisant la demande à—

THOS. GREENAWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration, Winnipeg, Man.

Ou à W. D. SCOTT, Agent d'Immigration pour Manitoba,
No. 30, Rue York, Toronto, Ont.

A. F. MARTIN, D.I.S.C.E., Propriétaire-Editeur, Winnipeg.